



# Appel à Manifestation d'Intérêt Pharmaciens d'officine : Expérimentation art. 51 OSyS (Orientation dans le Système de soins)

L'expérimentation OSyS (Orientation dans le Système de Soins) repose sur l'idée que les pharmaciens d'officine sont à même de proposer des conseils et des prestations spécifiques permettant d'améliorer l'accessibilité aux soins de 1er recours, notamment dans les zones en tension de démographie médicale. Elle s'inspire d'expériences étrangères, particulièrement de celle du netCare en Suisse, et repose sur la coopération étroite entre médecins généralistes et pharmaciens sur des territoires déterminés.

Ce projet est porté par l'Association Pharma Système Qualité (PHSQ). Les URPS Médecins et Pharmaciens Libéraux de Bretagne soutiennent le projet et participent à sa mise en œuvre, au même titre que l'ARS de Bretagne. **Entamée en juin 2021 par un premier groupe de pharmacies, elle a permis à ce jour la prise en charge de plus de 1300 patients. Le présent AMI a pour but d'identifier des pharmacies complémentaires souhaitant prendre part à l'expérimentation à partir de décembre 2022.**

## Objectifs

Optimiser le parcours de soins en intégrant la prise en charge pharmaceutique en première intention afin de **faciliter l'accès aux soins de premiers recours dans les zones de tension médicale**, et contribuer à optimiser le temps médical et le recours aux urgences.

## Durée

L'expérimentation OSyS, proposée à toutes les officines des territoires concernés, a démarré en juin 2021 et se terminera fin 2023.

## Engagements attendus

- Signer et respecter la convention OSyS
- Participer à la journée de formation présentielle
- Informer vos principaux prescripteurs locaux
- Impliquer l'équipe
- Respecter le cahier des charges des triages

## Vous souhaitez intégrer l'expérimentation OSyS ?

Remplissez le formulaire d'information en ligne **avant le 5 décembre 2022**, qui nous permettra de vous recontacter : <https://saas2.vocaza.net/cgi-bin/ME/SF?P=17z204z3z-1z-1z7501DF53BB>

*Le choix final des officines entrant dans l'expérimentation se fera, le cas échéant, en fonction de leur situation géographique et des besoins de représentativité de l'expérimentation*  
**Informations** : [m.costedoat@pharmasystemequalite.com](mailto:m.costedoat@pharmasystemequalite.com)

## Contenu

- Le pharmacien d'officine volontaire sera amené à appliquer un « protocole de triage » spécifique pour chacun des 13 symptômes identifiés suivants : rhinites, douleurs pharyngées, douleurs lombaires / lombalgies aiguës, diarrhées/nausées/vomissements, vulvo-vaginites, céphalées, constipations, douleurs mictionnelles, conjonctivites, piqûres de tique, plaies simples, brûlures au 1er degré, brûlures d'estomac/reflux.
- Après le suivi d'une formation adaptée, le pharmacien recevra le patient demandeur de conseil dans un espace de confidentialité ; ayant à sa disposition des arbres décisionnels validés, il sera en mesure d'orienter le patient selon trois possibilités :
  - Prise en charge à l'officine et réalisation d'un conseil pharmaceutique tracé.
  - Orientation vers une consultation médicale (vers un médecin du territoire ou une téléconsultation).
  - Orientation immédiate vers un service d'urgence.
- Ce conseil pharmaceutique ainsi dispensé sera valorisé financièrement. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de l'article 51 PLFSS et d'un exercice pluriprofessionnel. L'information des médecins généralistes (prescripteurs) est un prérequis et leur implication un facteur de réussite.